

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015

### 1. SDE03 : ROUTE DU VERNET

#### ➤ Dissimulation des réseaux basse tension :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1/ d'approuver l'avant projet des travaux de dissimulation, présenté par Monsieur le Maire.
- 2/ de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.
- 3/ Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **5724 Euros** lors des **10 prochaines** cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

#### ➤ Eclairage public :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1/d'approuver l'avant projet des travaux, présenté par Monsieur le Maire.
- 2/de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.
- 3/Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **2756 Euros** lors des **10 prochaines** cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

### 2. FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : choix de la répartition.

Le Conseil Municipal décide (13 voix pour et 1 voix contre) d'opter pour une répartition dérogatoire libre avec versement de la totalité des fonds à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

### 3. ROUTE D'AINAY ET ROUTE DU VERNET : souscription d'un emprunt.

Le Conseil Municipal, suite à l'examen des différentes offres bancaires, et après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de souscrire auprès du Crédit Agricole un emprunt de :

- **80 000 € pour l'aménagement de la route d'Ainay et de la route du Vernet**, à taux fixe 1.55% à échéances constantes, remboursable annuellement, sur 10 ans, frais d'actes 80 €.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir avec l'organisme bancaire.

### 4. MOTION POUR PRESERVER L'IDENTITE COMMUNALE ET LA PROXIMITE, POUR MAINTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET LES SERVICES PUBLICS LOCAUX.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, demande :

- Que la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales soit adaptée en volume et en calendrier afin de ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire des collectivités,
- Que le projet de loi pour l'élection au suffrage universel direct des délégués communautaires soit abandonné,
- Que le seuil de 20 000 habitants pour la constitution des EPCI et l'intérêt communautaire soient supprimés.

Le Conseil Municipal refuse le transfert automatique des certaines compétences (eau, assainissement, déchets) aux intercommunalités,

Le Conseil Municipal soutient la motion de l'Association des Maires de France.

### QUESTIONS DIVERSES

#### ➤ Communes nouvelles : information sur le principe.

#### ➤ Compte rendu :

- Centre Social : Une explication est donnée sur l'absence, cette année, de centre aéré pour enfants à Meaulne.

**La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 16 juillet 2015 à 19h30 à la Mairie de MEAULNE.**

